

## **Pour un nouveau contrat entre citoyens et puissance publique dans la gestion des services publics**

Pour préserver la biodiversité, que chacun y ait accès avec des droits et des obligations, pour garantir une « souveraineté » sur des biens inaliénables/souverains comme la santé, l'énergie, l'eau ou les libertés individuelles, mais également l'universalité des services publics, il y a une urgence à revitaliser la démocratie : la réappropriation de l'intérêt général par les citoyens (que chacun se sente dépositaire) , une volonté publique qui s'exprime à tous les étages de l'action publique et ne s'arrête pas au sommet de la pyramide.

Pour cela nous ne partons pas d'une « table rase » : l'aspiration citoyenne à avoir voix au chapitre dans la décision publique, le dynamisme du Tiers secteur aux côtés des services publics, les expérimentations locales – des écosystèmes CL/société civile – souvent bien plus efficaces que l'État pour gérer des biens communs, une action publique et les solidarités sur un territoire (voir crise Covid).

Il faut donc une volonté politique forte pour mettre en œuvre ce que l'on pourrait appeler un « nouveau contrat citoyen/puissance publique », basé sur plusieurs fondamentaux :

### **1. Un État garant des conditions démocratiques de la gouvernance des instances régionales et locales existantes avec :**

\* La généralisation des « audits citoyens » comme point de départ de ces instances pour définir des besoins sociaux d'une population sur un territoire (santé, pauvreté), la place donnée aux citoyens/usagers dans l'expression de leur besoin étant un gage de l'efficacité de l'action publique.

\* Un fond de soutien à « la gouvernance citoyenne » et une gestion par les Régions pour accompagner le fonctionnement démocratique de ces instances qui existent déjà et qui méritent d'être dynamisées et prises au sérieux dans la fabrique de la décision.

Ce fond ne se substitue pas aux ressources mobilisées par les régions. Il pourra être alimenté par (pistes à débattre) :

- Une « contribution à la gouvernance citoyenne » de 0,01% de son revenu (chiffre symbolique pour que tout le monde paie) prélevé à la source,
- Une partie, voir la totalité, de la réserve parlementaire (complètement discréditée aux yeux des citoyens)
- Une partie des amendes liées aux infractions du code de la route (idée de la symbolique citoyenne dans l'espace publique et de la transparence dans l'affectation des taxes)
- Une partie d'un grand emprunt public à la transition écologique

\* Une clause obligatoire dans les projets ou contrats des opérateurs publics et collectivités locales pour garantir l'association des usagers/habitants dans l'ensemble des projets menés aux niveaux national et local.

## **2. Clarifier le rôle de la puissance publique et des citoyens dans la gestion des « biens communs essentiels »**

Plusieurs options de gestion démocratique des biens essentiels peuvent être envisagées :

\* la puissance publique (Etat ou collectivités locales) peut décider d'en déléguer la gestion à des opérateurs publics ou privés mais intègre dans leur cahier des charges une gouvernance participative : consultation sur les besoins, suivi et « contrôle citoyen » – *ex jury citoyen* - sur les résultats écologiques et sociaux. Il joue donc son rôle de pilote par la réglementation et le développement de moyens de contrôle.

\* Ces biens communs peuvent être considérés comme des « ressources rares » (ex l'eau, la forêt.) sur un territoire donné avec la vocation d'être gérées par des « communs », c'est à dire des « communautés d'acteurs » dont le périmètre d'action devra être défini.

## **3. Une évaluation « citoyenne » des services publics**

Elle est indissociable de l'association des citoyens/usages à leur définition, avec les « audits citoyens » mais il s'agit d'aller plus loin dans la rupture d'une logique technocratique, du court terme et comptable de leur gestion :

\* Mettre au même niveau des indicateurs comptables et des indicateurs « qualité de service public », valoriser les indicateurs de « gestion du long terme (ex-ratio investissements/dépenses sur le LT),

\* Associer les citoyens/usagers à la construction et l'évaluation de ces indicateurs qui ne sont pas seulement des indicateurs de satisfaction d'un citoyen consommateur de service public,

\* Créer un « avis citoyen » (une délibération) sur les communications de la Cour des Comptes,

\* Transformer les pratiques de management public pour réhabiliter les valeurs et la fierté du service public dans l'activité et les parcours de développement des compétences des fonctionnaires :

- Privilégier la « performance collective » et associer les fonctionnaires à la construction des indicateurs de qualité de SP,

Créer un « droit de retrait » s'ils considèrent que le SP n'est pas respecté (loi à créer pour donner un outil supplémentaire dans le cadre « statut » du fonctionnaire)